fédération des services publics la cgt FIER-E-S FONCTIONNAIRES

la cgt l'esprit de conquête

SYNDIQUE INFO

Journal d'information pour les syndiqué-e-s

Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac 30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac
Tél et Fax : 05 56 18 88 80 Mobile 06 49 61 61 74 Courriel : cgt@merignac.com

20 NOVEMBRE 2020 N°026

JEUDI 26 NOVEMBRE
A PARTIR DE 12 HEURES
Mobilisation de tous les agent e s de tous les services de Mérignac

Le Syndicat CGT de Mérignac a déposé un préavis de grève du 4 au 30 novembre 2020, et comme la loi le prévoit, déposé une demande auprès de la préfecture.

Nous proposons de faire un temps fort le 26 novembre chacune et chacun peut y participer

(Possibilité de faire grève 1 heure, 2 heures, la demi-journée ou la journée).

Oui, nous pouvons gagner des améliorations significatives de nos conditions de travail.
Oui, bâtissons de meilleurs lendemains !

POUR L'OBTENIR, ENSEMBLE, EXIGEONS :

- **Un plan de titularisation de tous les précaires contractuel-le-s de notre collectivité (Près de 400 à Mérignac).**
  - **Pour exemple : 2 contractuel- le-s à la médiathèque depuis plus de 3 ans**
- **Des emplois supplémentaires : Tous les services sont concernés :**
  - **Pour exemple : dans la restauration scolaire il manque 1 emploi par site, à la Médiathèque il manque 2 emplois pour l'entretien du bâtiment (entretien qui est effectué par des femmes et hommes sous contrat de 4 mois renouvelable),**
- **La constitution d'équipes de remplacement e d'agent e s titulaires « Pool » exemple : Atsems Crèches**
- **Des outils et du matériel pour travailler correctement sur chaque école.**
- **La mise en place de la prime Grand Age pour les aides à domiciles et les agent e s du SSIAD**
- **La suppression du jour de Carence**
- **L'avancement de grade et la promotion interne pour Tous les agents qui remplissent les conditions prévu par la loi (Statut).**
- **L'augmentation du RIFSEEP (prime) pour Tous les Agent e s à partir de leur qualifications. L'attribution à l'ensemble des contractuel-le –s du RIFSEEP.**

Retrouvons-nous à la Mairie

Pour exprimer notre colère !

Nos propositions

Oui, nous pouvons gagner des améliorations significatives de nos conditions de travail.

Oui, bâtissons de meilleurs lendemains !

Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mercredi 25 novembre 2020

Mesdames les Ministres,

Les chiffres de 2019 rappellent cruellement qu'une femme décède sous les coups de son partenaire ou de son ex-partenaire tous les 2,5 jours ; 219 000 femmes déclarent subir des violences physiques et/ou sexuelles ; 80 % des femmes disent être victimes de sexisme au travail ; 30 % de harcèlement sexuel.

Lors du 1er confinement, les violences conjugales ont explosé avec 30% de signalements en plus. Cette augmentation est la conséquence directe de la situation sociale et économique qui risque de s'aggraver avec le reconfinement actuel. La Fonction publique territoriale (FPT) affiche le taux de féminisation le plus élevé (61%) des trois versants. Les agent.e.s territoriales des Conseils départementaux, dont l'action sanitaire et sociale est la première des compétences obligatoires, mais aussi des centres communaux d'action sociale et des Caisses des écoles, féminisées à 90%, sont en première ligne pour soutenir, accompagner toutes ces femmes. Pour la fédération des Services publics, il est plus qu'urgent de mettre en place un vrai plan d'action avec des moyens humains et financiers, par un plan massif de recrutement en personnel statutaire, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie et répondre aux besoins de la population.

Depuis plusieurs années, la CGT exige, aux côtés des associations féministes, la mise en place d'un plan d'ensemble de lutte contre les violences sexistes et sexuelles comprenant notamment :

- La ratification de la convention 190 de l'OIT et la création de nouveaux droits contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- De protéger le droit au travail des femmes victimes de violences conjugales (interdiction de licenciement, droits à absences rémunérées, droit à mobilité géographique/fonctionnelle, accès au logement…) ;
- La prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes doit être effectuée sans frais et prise en charge par l'employeur notamment en activant immédiatement la protection fonctionnelle dans les collectivités territoriales pour les agentes victimes ;
- D'imposer la mise en place de dispositifs de signalement dans l'entreprise et d'une information à destination de l'ensemble des travailleur·euse·s ;
- De rendre obligatoire, la négociation de mesures de prévention des violences et de protection des victimes, intégrant les violences intrafamiliales ;
- De mettre en place des sensibilisations pour tou.te.s les salarié.e.s, pour tou.te.s les professionnel.le.s y compris les IRP.

Avec la loi de « transformation de la Fonction publique », le gouvernement aggrave les inégalités entre les femmes et les hommes, avec notamment plus de précarité et de flexibilité, mais également du fait de la fusion des instances représentatives du personnel une régression de la prise en charge par les CHSCT des problématiques de santé, de sécurité et de conditions de travail, dont les violences sexistes et

sexuelles faites aux femmes. Voilà pourquoi, la Fédération CGT des services publics en exige son abrogation.

Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, des initiatives auront lieu en France et dans le monde entier. La mobilisation unitaire dans le cadre de #noustoutes (dont la CGT fait partie) aura lieu le samedi 21 novembre.

Afin de permettre aux personnels de notre champ fédéral de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées, la fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du mercredi 25 novembre 2020, couvrant l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,
Secrétaire générale

21 novembre : la CGT se mobilise en ligne contre les violences à l'égard des femmes

A l'occasion de la journée internationale de mobilisation et de lutte du 25 novembre pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, la CGT portera plusieurs initiatives notamment le 21 novembre.

Les femmes continuent d'occuper majoritairement les temps partiels, les bas salaires et les métiers peu reconnus

À diplôme égal, au même niveau de démarrage de carrière, jeunes femmes et hommes sont embauchés avec possiblement un écart différentiel de salaire pouvant aller jusqu'à 30%.

Le travail salarié des femmes est encore trop souvent considéré comme second, après celui du mari, ou du compagnon, la rémunération des femmes constituant un salaire d'appoint, un supplément pour le ménage.

Les risques et sources de la violence sexuelle et sexiste durant ces derniers mois ont été multiples

Les moyens sont en constante diminution depuis vingt ans, malgré un discours dominant marqué par l'empathie peu en prise avec le réel d'une majorité des femmes dans les couches les plus populaires, vulnérables, précaires, monoparentales, sans papiers, etc., qui réalisent cependant une partie significative du travail indispensable pendant la crise pandémique.

Pour éliminer des violences à l'égard des femmes en France la CGT se mobilise et met en place plusieurs initiatives organisées.

Demandons la ratification de la convention 190 de l'OIT

Ce 21 novembre, interpellons le gouvernement français pour la ratification de la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail contre les violences et le harcèlement.

Il y a un an, les syndicats ont gagné la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail. La convention 190 de l'OIT, pour qu'elle s'applique, doit être ratifiée par les pays.

L'Uruguay, les Fidji et l'Argentine viennent de le faire. La France s'y était engagée, pourtant, elle n'a toujours rien engagé...

21 novembre : la CGT se mobilise en ligne contre les violences

- 15h30 : Interpellation d'Elisabeth Borne et d'Emmanuel Macron pour ratifier la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail contre le harcèlement et les violences au travail.
- 17h00 : Live Instagram avec Sophie BINET, dirigeante CGT, sur les violences sexistes et sexuelles au travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Handicap et Travail : plus d'inclusion, moins d'exclusion !

Depuis sa création, la CGT s'est battue pour la défense des droits des salariés. Cette lutte, aujourd'hui, concerne tous les travailleurs qu'ils.elles soient privés d'emploi, retraités, sans papiers ou handicapés. Elle a toujours cherché à oeuvrer dans la perspective d'un monde meilleur où chacun et chacune trouverait sa place.

La 24ème édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, initiée par le Parlement Européen, se tiendra du 16 au 22 novembre 2020. Cette semaine s'organise à l'heure où la crise sanitaire, économique et sociale touche de plein fouet les personnes en situation de handicap qui doivent, plus que jamais, faire l'objet d'une attention particulière.

Aujourd'hui, en France, environ une personne sur cinq est marquée par le handicap et plus de deux millions vivent sous le seuil de pauvreté.
La question du handicap englobe également celle de l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail et de leur maintien à leur poste de travail.
Le taux d'emploi des personnes handicapées dans les entreprises est fixé à 6 % mais, dans la réalité, il est de 3,4 % dans le secteur privé et de 5 % dans le secteur public et leur taux de précarité est beaucoup plus élevé que chez les valides.

La CGT déplore le manque d'ambition récurent et les échecs des politiques d'emplois des personnes handicapées depuis des décennies. Alors que les travailleurs handicapés sont surexposés en matière de précarité, c'est une discrimination qui doit être combattue.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a mis en exergue les dérives du libéralisme et de la mondialisation de l'économie.
Elle a aussi eu des répercussions aussi importantes que désastreuses pour les personnes les plus vulnérables et les plus démunies. Alors que le monde du travail est particulièrement ébranlé en cette période de pandémie, les personnes handicapées sont, une nouvelle fois, touchées de plein fouet !

Il est urgent et nécessaire de changer de paradigme notamment pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Le travail doit s'adapter à la situation de chaque individu tout au long de sa vie professionnelle.
Qu'il s'agisse des conditions de vie au quotidien ou des conditions de travail, la CGT doit être à l'offensive afin de défendre et d'améliorer les droits des personnes en situation de handicap.

C'est pour lutter contre les discriminations, assurer la solidarité et aider les plus vulnérables à vivre dans des conditions décentes que nous pointons les difficultés issues de la crise sanitaire et proposons des transformations à court et moyen terme.

Concernant le contexte de crise actuel et la nécessité de développer des politiques permettant l'accès et le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap, **nos propositions sont les suivantes.**

Sur la santé

- **fournir en quantité suffisante les moyens adaptés de protection individuelle : masques, gel hydro-alcoolique**
- **pour les personnes handicapées mais aussi pour les aidants familiaux et professionnels qui les accompagnent et, ce, en période de crise sanitaire ;**
- **adapter et rendre accessibles les informations indispensables à la mise en place des gestes barrières ;**
- **assurer l'accès aux soins des personnes handicapées, aux consultations médicales et actes paramédicaux qui ne peuvent être interrompus ;**
- **permettre une prise en charge non différenciée des personnes en situation de handicap en cas d'atteinte à la COVID-19 pour éviter de confronter les soignants à des problématiques de « tri » des patients dans l'accès aux soins dans les hôpitaux de première ligne ;**
- **adapter le traitement et la prise en charge des personnes atteintes de la COVID-19 à la spécificité du handicap, ce qui implique la formation et/ou spécialisation du corps médical au handicap ;**
- **organiser des « temps de répit » pour les aidants familiaux sous forme de relayage mais aussi le développement de services de soutien ou d'accueil (de jour, de semaine, etc.) ;**
- **rompre l'isolement des personnes en situation de handicap, en maintenant un lien social par le développement de tous les moyens humains et technologiques nécessaires (visio, etc.) et la mise en place d'un système de parrainage.**

Sur l'insertion dans l'emploi

- **développer des services d'accompagnement (éducatifs, soins, etc.) des enfants et adultes handicapés, lors des périodes de retour au domicile familial quelles qu'en soient la durée et la raison ;**
- **favoriser la continuité pédagogique en apportant tous les moyens matériels (aides techniques, adaptations pédagogiques et moyens humains (AESH individuelles et non mutualisées) en cas de re confinement pour les jeunes fragilisés par le handicap ;**

- **accompagner, de manière renforcée et individuelle, les jeunes en situation de handicap vers la formation professionnelle afin de les aider à construire un projet de vie (CFA spécialisés, etc.) pour ceux qui ne peuvent suivre une formation générale ;**
- **mettre en oeuvre les moyens nécessaires et assurer un réel accompagnement, afin que les jeunes travailleurs puissent construire et voir aboutir leur projet professionnel.**

Sur l'emploi

- **adapter le poste de travail pour les personnes handicapées en télétravail (matériel, ergonomie, aménagements nécessaires en fonction du type de handicap), avec l'appui et sous le contrôle des services de santé au travail ;**
- **maintenir la rémunération de tous les salariés handicapés y compris d'ESAT ou des EA, en période de confinement et en cas de chômage partiel ou de baisse d'activité ;**
- **donner le statut de salarié aux travailleurs handicapés des ESAT avec l'ensemble des droits liés au travail et négocier la mise en place d'une convention collective pour les travailleurs d'ESAT et d'entreprises adaptées avec les acteurs syndicaux et associatifs ;**
- **accompagner et sécuriser l'emploi des personnes en situation de handicap post-crise (charge de travail,horaires, aménagements, etc.) ;**
- **mettre en place un dispositif spécifique liée au handicap IRP, Cap Emploi, médecine du travail, employeur afin de garantir un réel maintien dans l'emploi post-crise ;**
- **intégrer davantage les travailleurs des ESAT dans les entreprises parmi les autres salariés.**

Sur les compensations

- **réduire les délais d'instruction des dossiers de demande d'ouverture et/ou de prolongation des droits par les MDPH ;**
- **favoriser la continuité des droits en accélérant le processus de reconnaissance des droits, sans limitation de durée (s'il ne s'agit pas d'une nouvelle demande) ;**
- **développer les services de compensation et de soutien variés et de proximité permettant aux personnes handicapées de mener une vie aussi autonome que possible comme elle le souhaite (aide humaine, auxiliaire de vie, assistance, etc.) ;**
- **augmenter les montants forfaitaires des différents éléments de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) dont notamment les tarifs horaires et montants mensuels de l'aide humaine ;**
- **revaloriser le montant de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) et désolidariser les revenus du conjoint/concubin dans le calcul de ce droit ;**
- **revaloriser la rémunération des travailleurs d'ESAT portée au Smic, avec reconnaissance de leur expérience et de leur ancienneté ;**
- **aménager la durée et les horaires de travail des salariés en situation de handicap, pour compenser la fatigabilité et permettre les soins.**

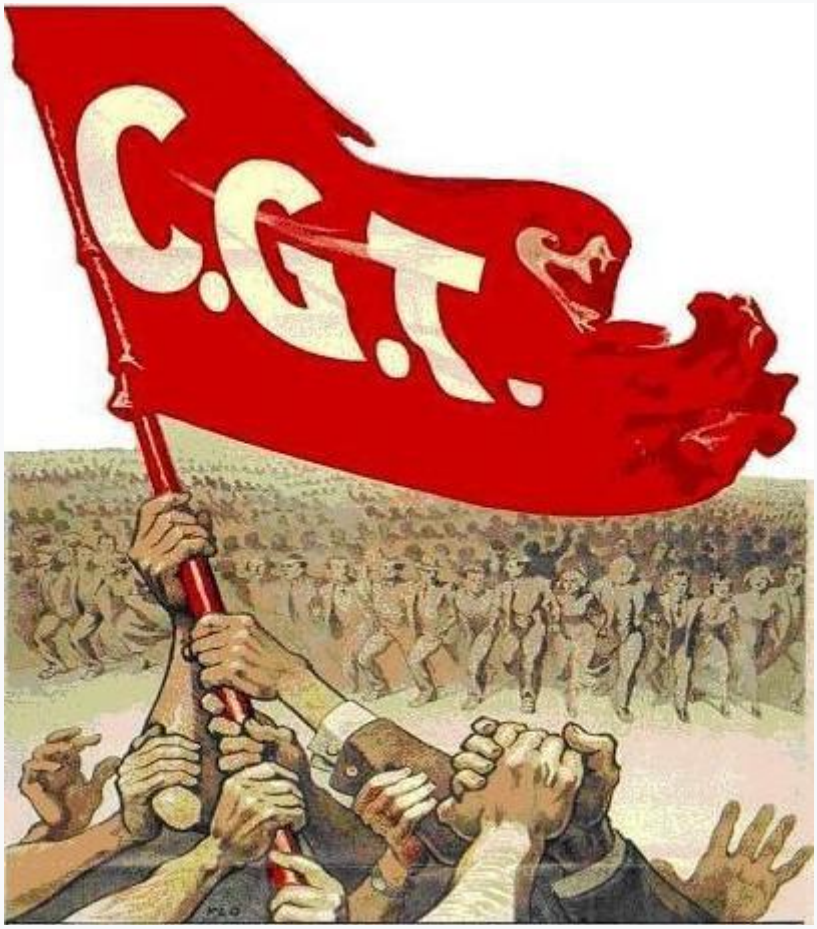

Territoriaux Foix

MAIRIE DE FOIX : la CGT GAGNE LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES !!

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, le syndicat CGT des territoriaux de Foix s'est vu obligé de mettre la mairie au tribunal administratif pour non-respect de la parité sur la liste adverse.

La CGT a gagné le procès et nous avons dû réorganiser les élections professionnelles au titre d'enjeux majeurs de démocratie.
C'est dans un contexte lourd et compliqué lié aussi aux conditions sanitaires dues au COVID que massivement **83,96% du personnel est venu voter** ce lundi 16 novembre 2020

Le syndicat CGT des territoriaux tient à remercier les agents pour la confiance qu'ils leur ont accordée. Grace à leur soutien, notre organisation conforte une première place et obtient 62 % des voix donc 3 sièges sur 5 face au syndicat UNSA.

Le rôle et la place de la CGT ont été renforcés et à travers leurs votes les salariés lui ont reconnu sa capacité de résistance et validé les revendications portées durant le mandat. Fort de ce succès, la CGT s'engage à défendre tous les agents de la collectivité face aux injustices et dénoncera toutes les mauvaises conditions de travail en s'inscrivant comme un syndicat force de propositions.

Nous donnons rendez-vous au personnel pour les prochaines élections de notre caisse de retraite (CNRACL) qui aura lieu entre le 1er et 15 mars qui revêtent une importance particulière pour notre protection sociale, notre retraite
Maryse Gomes,
Secrétaire général territoriaux mairie de Foix